



ComNat-ALPC

Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération
et la Circulation Illicite des Armes Légères et de Petit Calibre

République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur
et de la Sécurité

Rapport annuel d'activités 2013



Décembre 2013



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

 **JAPON**
Aide Publique au Développement


PNUD
Aux services
des peuples
et des nations


Australian Government



REGIONAL CENTRE
ON SMALL ARMS


Sommaire

SIGLES	3
INTRODUCTION.....	4
A. ACTIVITES REALISEES PAR AXE STRATEGIQUE	5
I. INFORMATION-SENSIBILISATION-COMMUNICATION	5
1.1 Actions média.....	5
1.2 Hors média	5
1.3 Multi Média	6
II. REDUCTION DE LA VIOLENCE ARMEE	7
2.1 Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC	8
2.2 Collecte et destruction des armes et munitions	9
2.3 Stratégie d'accompagnement ou mesures d'incitation au dépôt volontaire d'armes et munitions	13
2.4 Installation et fonctionnement des CLS	15
2.5 L'Observatoire sur la violence armée (OVA).....	16
III. RENFORCEMENT DE LA SECURITE PHYSIQUE DES SITES D'ENTREPOSAGE ET GESTION DES STOCKS D'ARMES ET MUNITIONS	18
3.1 Mise en place de deux groupes de travail sur la sécurité physique des sites de stockage et la gestion des stocks (PSSM)	18
3.2 Réhabilitation des armureries selon les standards internationaux	18
3.3 Renforcement des capacités des forces nationales.....	20
Marquage des ALPC	20
3.4 Mise en place de base de données informatisées	23
3.5 Destruction d'armes et munitions	23
IV. RENFORCEMENT DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE SUR LES ALPC	25
V. RENFORCEMENT DES CAPACITES, DE LA COORDINATION ET DE LA COOPERATION.....	25
VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	26
B. DIFFICULTES RENCONTREES.....	27
C. LEÇONS APPRISES.....	27
D. PERSPECTIVES	28
CONCLUSION	29

SIGLES

AGR	Activités Génératrices de Revenus
ADDR	Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration
ALPC	Armes Légères et de Petit Calibre
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCS	Comité Communal de Sécurité
CLS	Comité Local de Sécurité
ComNat	Commission Nationale
COSUPGEND	Commandement Supérieur de la Gendarmerie
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
EU	Union Européenne
FRCI	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
GIZ	Coopération Allemande
IANSA	Réseau international sur les armes légères et de petit calibre (International Action Network on Small Arms)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUCI	Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire
OSC	Organisation de la Société Civile
OVA	Observatoire de la Violence Armée
PAD	Prêt à Diffuser
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PND	Plan National de Développement
POA	Programme d'Actions des Nations Unies en vue de Prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce des illicite des armes légères sous tous ses aspects
PSSM	Physical Stockpile Security Management
RASALAO-CI	Réseau d'Actions sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest, section Côte d'Ivoire
RECSA	Centre Régional sur les Armes Légères (Regional Center on Small Arms)
TCA	Traité sur le Commerce des Armes
TIA	Type d'incidents Armés
UA	Union Africaine
UNMAS	Service de l'action anti-mines des Nations Unies (United Nations Mine Action Service)
UNREC	Centre régional pour la paix et le désarmement (United Nations Regional Center for Peace and Disarmament)

INTRODUCTION

La problématique de la prolifération, de la circulation illicite et de l'usage abusif des armes légères et de petit calibre (ALPC) constitue une priorité pour le Gouvernement.

Dans ce contexte, et conformément à ses missions et son plan d'actions 2013, la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ComNat-ALPC) a mis en œuvre des activités visant essentiellement à contribuer au contrôle des ALPC et partant à l'amélioration de l'environnement sécuritaire en vue de la consolidation des acquis de paix.

Le présent rapport retrace les résultats obtenus par axe stratégique, conformément aux activités prévues dans le plan de travail 2013 et relève quelques difficultés rencontrées en proposant des recommandations.

Rappel des missions de la ComNat

Conformément à son décret de création, au regard des dispositions de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), leurs munitions et autres matériels connexes et au programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes sur tous ses aspects, la ComNat ALPC a pour missions de :

- Assister le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre les ALPC ;
- Emettre des avis et faire des suggestions ou propositions au Gouvernement, en vue de favoriser toute action concourant à la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères ;
- Mener en collaboration avec les ministères techniques et les organisations concernées, des études, réflexions et actions visant à lutter efficacement contre la prolifération et de la circulation illicite des ALPC ;
- Initier et impulser toute action pédagogique tendant à sensibiliser les populations sur les dangers de la prolifération et de la circulation illicite des ALPC ;
- Collecter, centraliser et exploiter tous les renseignements et informations relatifs à la fabrication, au trafic et au contrôle des armes et munitions ;
- Superviser et organiser la collecte et la destruction des ALPC ;
- Evaluer les besoins et mobiliser les ressources nécessaires à la lutte contre les ALPC ;
- Initier et développer des échanges d'informations et d'expériences avec les Commissions nationales des autres Etats agissant pour le même objectif ;
- Assurer les relations de coopération technique dans le domaine de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre avec les organismes appropriés, les organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de contrôle de la prolifération des armes légères en Côte d'Ivoire, la ComNat-ALPC s'est dotée en novembre 2011 d'un plan d'action national 2012-2014, avec la contribution des acteurs nationaux et internationaux intervenant dans ce domaine.

Ce plan d'action est inscrit dans les priorités du Gouvernement à travers le Plan National de Développement (PND).

Ce présent rapport présente les activités réalisées en 2013, les difficultés, les leçons apprises et les perspectives 2014.

A. ACTIVITES REALISEES PAR AXE STRATEGIQUE

Les activités réalisées par la ComNat-ALPC découlent de son plan triennal d'action national 2012-2014, validé par l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux intervenant sur la problématique des ALPC en Côte d'Ivoire.

Elles visent essentiellement à lui permettre d'accomplir sa mission globale de contrôle des ALPC conformément aux instruments nationaux et internationaux en vigueur.

Ces actions sont identifiées et planifiées selon sept (7) axes stratégiques. Il s'agit de l'Information-sensibilisation-communication ; de la Réduction de la violence armée ; de la Sécurisation physique et de la gestion des stocks d'armes et munitions ; du Renforcement du cadre législatif et réglementaire sur les ALPC ; du Renforcement des capacités, de la coordination et la coopération ; du Renforcement du système de contrôle des ALPC aux frontières et de la Recherche et Développement.

I. INFORMATION-SENSIBILISATION-COMMUNICATION

Le volet communication constitue un pilier essentiel dans l'éducation, la sensibilisation ainsi que la promotion des actions de la ComNat-ALPC. Ainsi en 2012, une stratégie globale de communication a été élaborée pour soutenir toutes ses activités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, des activités d'information, d'éducation, de sensibilisation de proximité et de masse ont été réalisées sur les dangers liés à la détention illégale des armes et sur la sécurité communautaire en vue de favoriser le dépôt volontaire des armes et réduire les violences liées aux armes :

1.1 Actions média

- Production et diffusion à la télévision 1^{ère} chaîne de 4 Prêts à Diffuser de sensibilisation sur le dépôt volontaire des armes et munitions et sur les dangers liés à leur détention pendant trois mois (Janvier et juin à Juillet)
- Production et diffusion à la télévision 1^{ère} chaîne d'une émission débat de 26 minutes sur la problématique des ALPC
- Production et diffusion de 3 PAD sur 25 radios de proximité traduits en 5 langues nationales (Bété, Baoulé, Guéré, Malinké, Yacouba,) pendant trois mois (juin- Aout 2013)
- Organisation d'une conférence de presse sur le Traité sur le Commerce des Armes(TCA) ou la Côte d'Ivoire a pris une part active aux négociations.
- Les activités sont hébergées et référencées dans un dossier sur le site abidjan.net (lien :<http://news.abidjan.net/dossiers/dossier.asp?ID=1954>)

1.2 Hors média

- Renforcement du nombre de téléconseillers de deux à quatre sur le numéro vert ;
- Campagne d'affichage de 60 panneaux 12m² sur Abidjan et 4 villes de l'intérieur (08 juin-09 juillet 2013)
- Production de 8000 plaquettes de présentation du projet japon
- Production de 3000 affiches 40*60 de sensibilisation et d'information sur les ALPC
- Production de 10 000 tee-shirts,

- Production de 15 000 autocollants circulaires 15 cm pour véhicules
- Production du rapport d'activité 2012
- Production et diffusion du manuel de gestion de l'observatoire sur la violence armée
- Production de 500 blocs notes
- Edition de 2 numéros du bulletin d'information « ComNat-Info » en 1000 exemplaires
- Des contrats de sensibilisation de proximité ont été signés avec des ONG pour soutenir la campagne de sensibilisation dans 13 localités (Touba, Bouaké, Brobo, Katiola, Dabakala, Anyama, Port Bouet, Adjamé, Abobo, Yopougon, Man, Sakassou, Tiébissou). Il s'agit des ONG (AIP, Plateforme, SFP, Solidarité islamique, Touba care, COSCIT, CIP,).

L'utilisation de ces ONG comme relais de sensibilisation dans ces localités a permis de toucher facilement les cibles et de collecter des armes et munitions (65% des armes collectées).

1.3 Multi Média

- Actualisation du site web de la ComNat-ALPC en cours,
- Hébergement et référencement de toutes nos activités dans un dossier sur le site abidjan.net <http://news.abidjan.net/dossiers/dossier.asp?ID=1954>

Ces supports medias et hors media, tout en assurant une importante visibilité des activités de la ComNat-ALPC, ont permis de sensibiliser les populations cibles sur la nécessité de déposer les armes détenues et sur les dangers liés à la circulation et à la détention des armes.

Nous avons constaté une meilleure connaissance des missions, des axes d'interventions et des activités de la ComNat-ALPC.

90 % des appelants sur le numéro vert affirment avoir eu l'information du numéro vert sur les affiches, à la télé, à la radio ou pendant les campagnes avec les ONG.

75% des déposants d'armes disent avoir été informés à travers les affiches, la télé, la radio ou pendant les campagnes avec les ONG.

Tee-shirts de sensibilisation



Affiche de sensibilisation



II. REDUCTION DE LA VIOLENCE ARMEE

Dans le cadre de sa contribution à la réduction de la violence armée, la ComNat-ALPC a identifié plusieurs composantes qui fondent ses actions. Il s'agit notamment :

- Du renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC (Comités Communaux de sécurité (CCS), Comités de veille et de sensibilisation, Comités locaux de paix et de sécurité, ONG ; membres du corps préfectoral, Forces en charge de la défense et de la sécurité)
- De la collecte et la destruction d'armes et munitions ;
- De la mise en place de stratégie d'accompagnement ou mesures d'incitation au dépôt volontaire d'armes et munitions ;
- Du développement de programmes de sécurité communautaire (diagnostic sécuritaire, Observatoire de la violence armée, les dispositifs de sécurité communautaires).

Rappel de la stratégie de sécurité communautaire développée

La notion de sécurité communautaire tient en un ensemble de mesures mises en place de façon participative avec les communautés en vue de lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes, prévenir et circonscrire les conflits en leur sein. Il s'agit aussi d'éradiquer les sources de tensions pour une meilleure cohésion sociale et enfin de débarrasser les communautés des armes et des munitions détenues par certains de leurs membres.

Les actions de sécurité communautaire visent à la création et/ou au renforcement des mécanismes locaux de résolution des conflits à travers la mobilisation des leaders communautaires, des leaders de groupes de jeunes, des femmes et des ex-combattants au sein de comités locaux de paix et sécurité (CLS).

Les CLS ont pour rôle:

- L'édition des règles internes de sécurité ;
- La sensibilisation des membres des communautés sur les conséquences et les méfaits de la détention des armes en vue d'encourager leur ramassage ;
- La collecte et la transmission des données sur les violences armées ;
- L'organisation des réunions d'analyse de la situation sécuritaire au sein de la communauté et faire des propositions de solutions ;
- l'instauration d'une meilleure collaboration avec les Forces nationales (gendarmerie, Police).
- La mise en place de ces comités se fait avec l'implication des autorités locales (Préfets, Parlementaires, Maires)
- L'encouragement au désarmement volontaire communautaire et individuel avec des mesures d'accompagnement (soutien à la réhabilitation d'infrastructures communautaires économiques, culturelles et éducatives, remise d'équipements et de kits de formations professionnelles), conformément à un barème de cotation préalablement défini et validé au sein de la ComNat.

2.1 Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC

Au titre de l'année 2013, 90 membres issus de 06 CCS ont été formés sur la problématique des ALPC, les stratégies de sensibilisation en vue du dépôt volontaire des armes et sur la sécurisation communautaire. Il s'agit des CCS de Guiglo, Duekoué, Yamoussoukro, Bondoukou, Songon et de Treichville.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité communautaire, ces CCS constituent non seulement des relais de sensibilisation mais aussi et surtout des structures d'encadrement des ONG et de réalisation de diagnostic sécuritaire dans leurs localités respectives. Ils apportent une assistance aux ONG dans l'identification des projets communautaires.

En plus des CCS, cinquante-deux (52) ONG ont été présélectionnées, évaluées et répertoriées dans une base de données. Ces ONG ont pour rôle essentiel : la sensibilisation des publics cibles pour le dépôt volontaire des armes et munitions, l'identification et la mise en œuvre des projets ou autres mesures d'incitation ou d'accompagnement en faveur des communautés, des groupes d'individus ou des individus.

Parmi ces ONG, 10 ont bénéficié de formation sur les techniques de sensibilisation au dépôt volontaire des armes et sur les mesures d'accompagnement et d'incitation mises en place par la ComNat-ALPC.

Afin d'assurer un meilleur fonctionnement de ces comités, la ComNat a acquis et remis à 20 CSS et 22 CLS de 6 localités, de l'intérieur et d'Abidjan des registres et de petits matériels de bureau. Des canevas de rapport ont été conçus et remis à huit (8) comités dans le département de Danané.

Par ailleurs 155 membres du corps préfectoral de toutes les régions ont été formés sur les instruments régionaux et internationaux de lutte contre la circulation illicite des ALPC et leurs rôles et contributions.

De même, 50 militaires, 73 gendarmes et 103 policiers 12 douaniers et 02 Eaux et forêts ont été formés sur diverses thématiques notamment la sécurisation des opérations de collecte, la gestion des stocks d'armes, la gestion des bases de données de l'interconnexion ainsi que la problématique de la prolifération des ALPC. Six sessions de renforcement de capacités qui ont eu lieu respectivement à Yamoussoukro (Zambakro), Bassam, Daloa (Toroghué 1 et 2), Gagnoa et Abengourou ont permis d'atteindre ce résultat.

En terme d'impacts, ces sessions de renforcement des capacités des ONG et les actions de sensibilisation qui en ont découlé ont permis aux populations et communautés de s'approprier les dangers de la détention illégale des armes et la nécessité de vivre dans la paix et la cohésion sociale. Plusieurs ont déjà déposés les armes détenues et les dépôts volontaires se font en continue auprès de la police, de l'ONUCI. Aussi des intentions de dépôt d'armes sont constamment exprimées sur le numéro vert est.

Dans les milieux des Forces nationales, les opérations de collectes et les armes déposées sont gérées avec moins de risques. Les réflexes de bonne gestion des armes et des bases de données sont démontrés.

2.2 Collecte et destruction des armes et munitions

En 2012, deux systèmes de collecte d'armes et de munitions ont été mis en place :

- Les collectes publiques
- Les collectes permanentes

2.2.1 Les collectes publiques

Les collectes publiques sont des activités organisées par la ComNat de façon ponctuelle dans les localités pour permettre aux populations de déposer les armes. Elles sont organisées en collaboration avec l'ONUCI, les Forces nationales, les Autorités administratives, les ONG, les CCS, et les CLS.

Ces opérations publiques sont précédées des actions de sensibilisation et d'information à travers des radios de proximité, des circulaires, des leaders communautaires, des affiches, des griots etc.

2.2.2 Les collectes permanentes

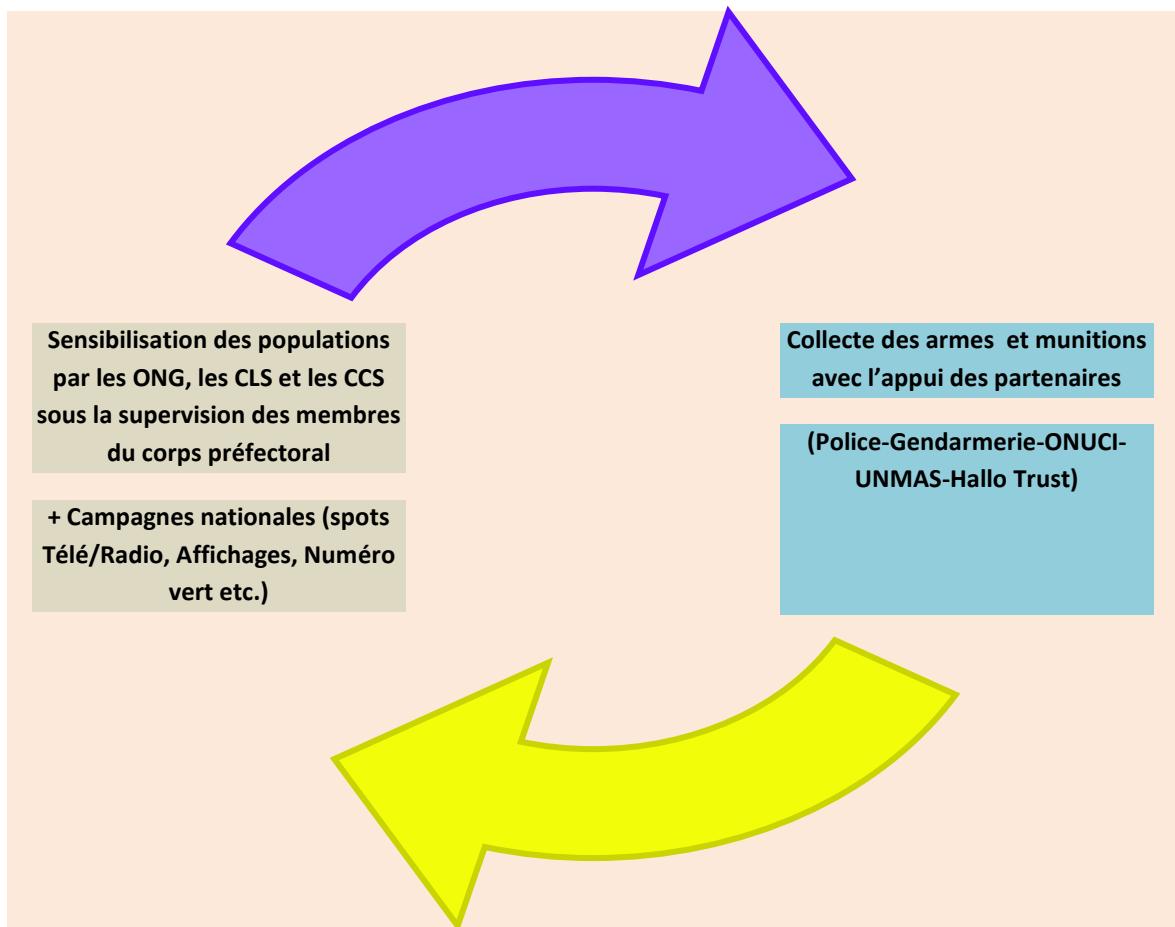
Le dispositif permanent de collecte permanent permet aux individus de déposer les armes de façon régulière conformément aux dates prévues par les autorités de la localité. Ce dispositif pourrait être logé au sein des préfectures, des commissariats, des sous-préfectures ou tout autre lieu identifié par les autorités administratives locales.

Selon la localité, une périodicité est choisie par le Préfet ou le Sous-préfets ou le Maire, pour le dépôt volontaire des armes.

Afin de sécuriser les armes collectées, des caisses de stockage et des registres d'enregistrement (armes et déposants) sont distribués aux autorités. A cet effet, 10 caisses métalliques et 50 caisses en bois ont été distribuées aux autorités préfectorales de Gagnoa, Daloa, Duékoué, Guiglo, Toulepleu, Man et Danané,

Toutes les données relatives à chaque collecte permanente seront transmises à la ComNat-ALPC pour l'actualisation de sa base de données.

2.2.3 Stratégie de conduite des opérations de collecte



2.2.4 Les résultats des collectes

En 2013, la ComNat-ALPC a développé une synergie avec l'ADDR dans les opérations de collectes d'armes et de munitions. Ces actions conjuguées ont permis de collecter sur l'ensemble des opérations :

- 5827 armes
- 190738 munitions,
- 3430 grenades défensives,
- 1024 grenades offensives e
- 271 grenades lacrymogènes

De ces chiffres, la ComNat a collecté :

- 403 armes
- 17 606 munitions
- 150 grenades défensives
- 272 grenades offensives

Les armes et munitions collectées sont enregistrées dans des formulaires auto-carbonés portant les logos ComNat-ALPC et ADDR. Celles-ci sont stockées et sécurisées par les FRCI, la gendarmerie, la Police ou l'ONUCI.

Les armes obsolètes et non marquées sont détruites après leur marquage.

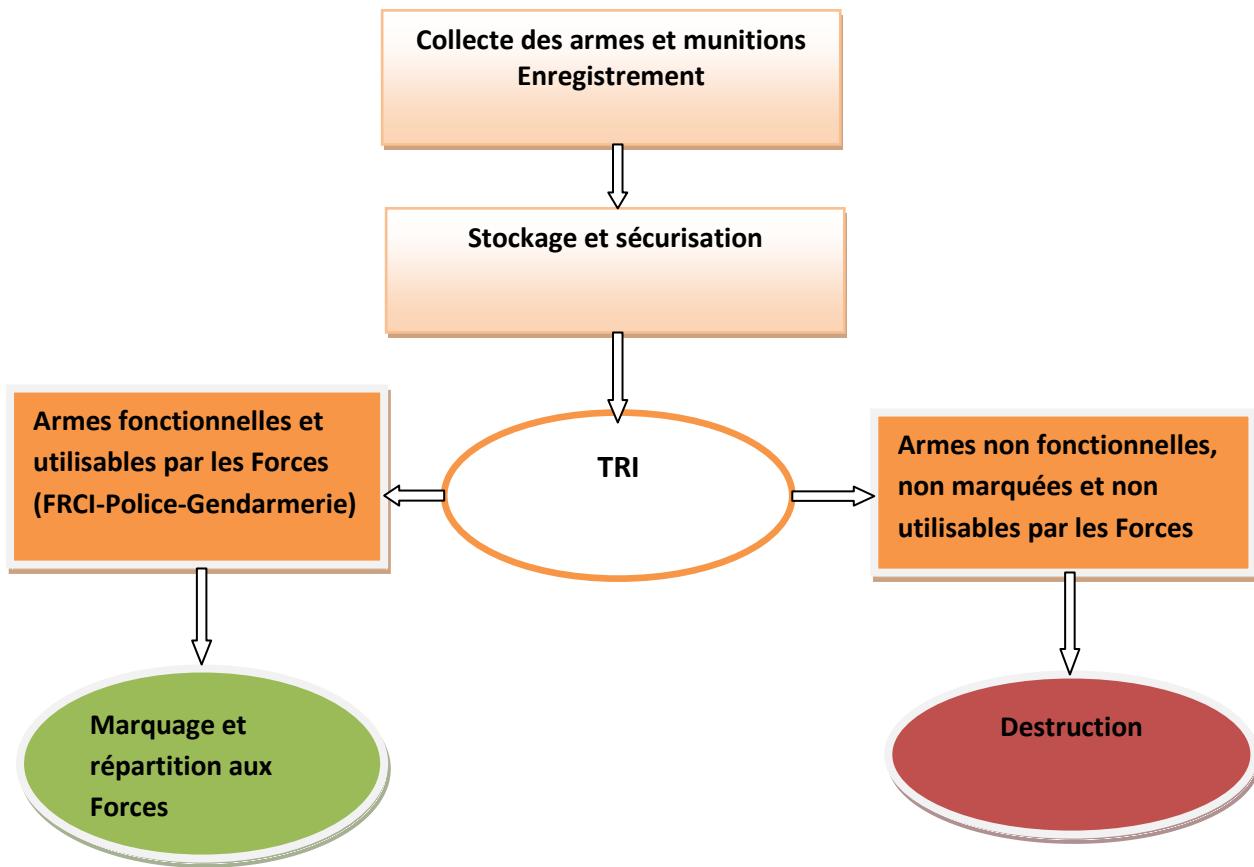


Schéma du processus de traitement des armes collectées



Quelques armes, grenades et munitions collectées dans le district d'Abidjan

2.2.5 Analyse des résultats

Une analyse des résultats sera d'autant plus aisée qu'ils seront rapportés à ceux de l'année 2012.

Tableau comparatif des résultats de 2012 et 2013

DÉSIGNATION	2012	2013
ARMES	917	413
MUNITIONS	107036	17309
GRENADES	1108	181

Le Tableau comparatif ci-dessus met en évidence une baisse quantitative des résultats des collectes d'armes et munitions en 2013.

Cette baisse est due à un certain nombre de facteurs que sont :

- La prise en compte des ex-combattants par l'ADDR qui propose par ailleurs un processus de réintégration avec des activités plus attrayantes, que celles de la ComNat.
- L'insuffisance des capacités des ONG dans la sensibilisation ;
- Le retard dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement ;
- Le retard dans la mise à disposition des fonds aux ONG. Ainsi certaines ONG n'ont reçu leur financement que dans le mois de décembre 2013.

De l'analyse de ces résultats, les actions suivantes ont été proposées, notamment :

- Le renforcement des capacités des ONG sur la problématique des ALPC ;
- Le renforcement de la coordination des opérations entre l'ADDR et la ComNat
- La réduction du délai de mise en place des mesures d'accompagnement au profit des communautés et des déposants d'armes et munitions ;
- Le renforcement des activités de sécurité communautaire ;
- L'opérationnalisation des collectes permanentes ;
- La formation des agents issus de la Gendarmerie et de la Police pour la sécurisation et le stockage des armes et munitions

2.3 Stratégie d'accompagnement ou mesures d'incitation au dépôt volontaire d'armes et munitions

2.3.1 Projets collectifs et individuels

Au cours de l'année 2013, neufs (09) projets collectifs et communautaires ont été initiés et sont en cours de réalisation au profit de 399 bénéficiaires directs et plus de 1200 membres des communautés à Guiglo, Zéaglo, Duékoué, Logoualé, Abobo, Adjamé et Attécoubé.

Ces projets couvrent les domaines suivants: production maraîchère, élevage de poulets de ponte, transformation du manioc, commerce d'articles divers, mécanique, coiffure, pré-collecte et traitement d'ordures ménagères, location de chaises et bâches, dépôt de gaz etc.).

De même, 32 kits individuels ont été distribués à 32 déposants d'armes à Danané.

En vue d'assurer un suivi et un accompagnement, cinq (5) contrats de partenariat ont été signés avec des ONG et autres structures d'exécution..

Ces projets contribuent aujourd'hui à consolider la paix et la cohésion sociale au sein desdites communautés. Par ailleurs ces projets contribuent à briser la méfiance entre les communautés et améliorer les conditions de vie sociale des individus au sein de leurs communautés. Par ricochets les communautés dans ces localités d'intervention vivent dans une quiétude relative. Ces projets ont aussi contribué à renforcer la motivation pour le dépôt volontaire des armes à travers un accroissement du taux d'armes collectées à l'entame de ces projets.



2.3.2 Réhabilitation d'infrastructures communautaires

Des infrastructures d'intérêt communautaire ont été réhabilitées après leur identification par les Comité locaux de paix et sécurité.

Ainsi, le centre de santé intégré et le dispensaire de Niakia dans la sous-préfecture de Saioua ont été complètement réhabilités. L'ouvrage sera livré à la mi-janvier de l'année 2014. Ce centre de santé bénéficiera à une population de plus de 5000 habitants de la sous-préfecture et des environs.

Aussi, dans les localités de Guiglo (Guinkin) et de Duekoué (Fengolo), un foyer des jeunes a été construit et 08 pompes hydrauliques villageoises à motricité humaine ont été réhabilitées.

Ces réhabilitations se situent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de sécurité communautaire, notamment le volet appui et incitation des communautés au dépôt des ALPC et cohésion sociale. Elle a permis de briser la méfiance intercommunautaire, de renforcer la cohésion sociale entre les communautés qui en bénéficieront tant dans l'utilisation que dans la gestion. Ainsi la paix sociale et la sécurité communautaire de façon générale se verront consolidées.



Le centre de santé de Niakia avant les travaux



Le plafond du centre de santé de Niakia

Après la réhabilitation



2.4 Installation et fonctionnement des CLS

Au cours de l'année 2013, la ComNat-ALPC a procédé à l'installation de 14 comités à Saïoua et L'année 2013 a vu la ComNat-ALPC procéder à l'installation de 14 comités villageois de sécurité communautaire à Saïoua et 08 dans la sous-préfecture de KOUAN-HOULE (Danané). Le suivi, la supervision et la coordination de leurs actions sont assurés par les autorités Préfectorales et en collaboration avec la ComNat.

En outre, 52 localités à l'Ouest, 64 au Centre (Bouaké), 08 au Sud-est et plusieurs autres à l'Est ont été prospectées en vue de l'installation des comités villageois avec l'appui des autorités préfectorales et des CCS et des ONG partenaires.



2.5 L'Observatoire sur la violence armée (OVA)

Pour une meilleure efficacité dans la réduction de la violence armée, la ComNat-ALPC s'est dotée d'un observatoire sur la violence armée (OVA) avec l'appui financier de la GIZ et du Projet Japon/PNUD depuis juillet 2012.

Il s'agit d'un outil opérationnel d'aide à la décision en vue d'appuyer et consolider la coordination et l'orientation des interventions dans la lutte contre la prolifération des ALPC ainsi que la prévention de la violence armée. C'est aussi un système de veille, d'alerte qui constitue un outil de diagnostic participatif en matière de sécurité communautaire.

114 nouveaux observateurs ont été formés à travers 5 sessions. Ainsi, Animé par 27 points focaux repartis dans plusieurs localités d'Abidjan et de l'intérieur du pays au début de l'année 2013, l'observatoire sur la violence armée compte aujourd'hui 141 observateurs repartis dans les 108 départements de la Côte d'Ivoire.

En outre les activités suivantes ont été également réalisées :

- Elaboration, validation et édition de 500 exemplaires du manuel de procédure de gestion de l'OVA
- Mise à disposition de kit de communication à 87 observateurs de janvier à juillet 2013
- Elaboration du rapport de la phase pilote
- Elaboration du rapport du 1er trimestre 2013
- Renforcement du dispositif technique par l'acquisition d'un module de sauvegarde et d'un logiciel d'administration et de gestion de l'OVA

Le constat et l'analyse préliminaires du masque statistique permet d'établir la récurrence de type d'incidents armés, la cartographie de la violence armée, les auteurs supposés et le temps de survenance des TIA (diurne ou nocturne).

La récurrence des TIA 11 : les violences intercommunautaires dans la zone du sud-ouest a induit une nécessité de mise en place de CLS et d'activités de sensibilisation

Eg : Une réhabilitation communautaire de deux sites de santé à Nakia(Issia)

La manifestation de TIA dans la zone centre à recommandé d'organiser des collectes avec pour rayon géographique Bouaké, Dabakala, Katiola, Sakassou et Béoumi qui a permis de collecter 232 armes et 5747 munitions, 29 grenades.

La courbe exponentielle de la violence armée a permis d'organiser des collectes à Man et Touba qui ont permis de récupérer 34 armes, 1593 munitions, 54 grenades.

Perspectives

- Organiser des enquêtes spécifiques pour mieux cerner les causes de la violence armée et y apporter des réponses rapides et efficaces.
- Renforcer les capacités opérationnelles et fonctionnelles du dispositif.
- Produire des rapports périodiques d'analyse.
- Préparer l'ancrage institutionnel.

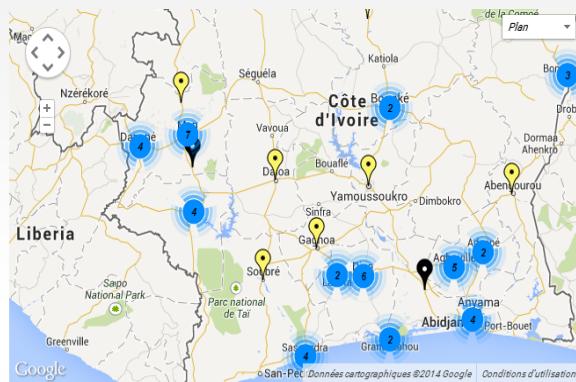


Par décret no 2009-154 du 30 avril 2009, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a créé la ComNat-ALPC en charge d'assister dans la conception et la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre.

Categorie: Sélectionnez

Periode 14/05/2013 -- 15/05/2014

OK



Statistiques de la periode [14/05/2013 - 15/05/2014]



Legende

- VIOLENCES AVEC ARME A FEU
- VOL AVEC ARME A FEU
- VIOLENCES LIEES AU GENRE AVEC ARME A FEU
- HOMICIDES AVEC ARME A FEU
- COUPS DE FEU NON SPECIFIES
- AUTRES INCIDENTS AVEC ARME A FEU

Liste des incidents

Daloa, CI
Adzopé, CI
Lakota, CI
Abidjan
Sassandra, CI

III. RENFORCEMENT DE LA SECURITE PHYSIQUE DES SITES D'ENTREPOSAGE ET GESTION DES STOCKS D'ARMES ET MUNITIONS

Dans le but de réduire les risques de diversion, de perte et d'assurer un meilleur contrôle des armes et munitions, la ComNat-ALPC a initié plusieurs activités en vue de renforcer la sécurité physique des sites d'entreposage et la gestion des stocks d'armes et munitions.

3.1 Mise en place de deux groupes de travail sur la sécurité physique des sites de stockage et la gestion des stocks (PSSM)

- Un groupe de Travail sur le PSSM a été mise en place en 2012. Il est composé de représentants de L'Etat-major Général qui assure la Présidence, de la ComNat-ALPC qui assure le Secrétariat technique, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, des Douanes Ivoiriennes, des Eaux et Forêts. Ce groupe est assisté par l'ONUCI, le PNUD, la LICORNE, l'UNMAS et l'ONG « The Halo Trust.

Il se réunit une fois par mois en alternance à la ComNat-ALPC ou à l'Etat-Major Général. Il a pour tâches de Coordonner et faciliter les opérations de terrain liées à l'amélioration de la Sécurité Physique et à la Gestion des Stocks d'Armes et de Munitions ; favoriser les échanges sur les meilleures pratiques relatives à la gestion des stocks (marquage, inventaire, enregistrement, tenue de registres, formation, destruction, etc.) et à la sécurité physique des infrastructures de stockage d'armes et de munitions (dépôts, armureries, postes de sécurité, équipements, etc.).

- En 2013, une équipe d'experts a été mise en place qui a fait un diagnostic des procédures de gestion des armes. Un manuel de procédures est en cours d'élaboration. Cette équipe est composée de représentants des FRCI, de la Police, de la Gendarmerie et de la ComNat.

3.2 Réhabilitation des armureries selon les standards internationaux

En 2012, la ComNat avec l'appui de l'UNMAS a élaboré des standards en matière de réhabilitation ou de construction de site de stockage d'armes et munitions. Sur cette base, un appui a été apporté aux forces pour l'identification et la réhabilitation de certains sites :

- Réhabilitation de (12) armureries de la Police Nationale (CRS1 Adjamé, CRS2 Marcory, BAE Yopougon, CRS4 Divo, district d'Adjame, district de Yopougon, district de Cocody, district de Port-Bouët, district d'Abobo, préfecture de police, DGPN). Ces armureries réhabilitées devraient permettre de réduire les risques de perte, de vol ou de détournement des armes.
- Réhabilitation de 04 armureries de la gendarmerie nationale (Aboisso, Adzopé, Yopougon et Agban)
- Identification de nouvelles armureries de la police à réhabiliter (Man, Gagnoa, Préfecture d'Abidjan, Sikensi, Aboisso, Bingerville et Abengourou) pour lesquelles le processus d'évaluation et de chiffrage des travaux est achevé.

Une armurerie réhabilitée selon les standards internationaux

AVANT



APRES



APRES



3.3 Renforcement des capacités des forces nationales

3.3.1 Outils et matériel

- Mise à disposition de 10 caisses métalliques et 50 caisses en bois aux autorités préfectorales de Gagnoa, Daloa, Duékoué, Guiglo, Toulepleu, Man et Danané, afin de permettre un meilleur stockage des armes et munitions qui seront collectées dans ces localités.
- Elaboration, édition et diffusion de 680 registres d'enregistrement des armes
- En cours d'élaboration d'un manuel de gestion des stocks et Développement des modules de formation sur les instruments nationaux et internationaux sur les ALPC

3.3.2 Formation

- Formation de 120 armuriers sur les techniques d'enregistrement, d'entreposage et de gestion des stocks.
- Formation de 24 agents des forces de défenses aux techniques de sécurisations des sites de collecte, de neutralisation des armes et des engins explosifs ;
- Introduction d'un cours sur la problématique, les instruments nationaux et internationaux sur les ALPC à l'Ecole des Forces Armées de Zambakro.



3.4 Marquage des ALPC

Démarré à la Police nationale sous l'initiative et la supervision de la ComNat-APLC depuis 2012, le marquage des armes est aujourd'hui effectif à la Gendarmerie et au niveau des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire.

3.4.1 Rappel sur l'adoption des standards et codes

Le marquage est l'ensemble des inscriptions permettant l'identification d'une arme au sens de l'alinéa 6 de l'article 1 de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC. Conformément à l'article 18 de cette Convention, pour les nouvelles armes légères et de petit calibre à acquérir, les Etats membres s'assurent que le marquage classique et de sécurité sont effectués.

Toutefois, pour les armes qui existent dans les stocks, il a été adopté que les Etats membres procèdent à leur marquage de manière à y faire figurer au minimum et dans l'ordre, les éléments suivants :

- Le logo de la CEDEAO
- Le code d'identification du pays ISO 3166-1 (ou Alpha-2) (CI)
- l'identification de l'institution qui utilise l'arme
- le numéro de série

Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition, les différentes Forces, dans le cadre du groupe de travail sur le PSSM, sous la supervision de la ComNat ont adopté une codification pour chaque institution de sécurité et de défense.

Logo de la CEDEAO	Code pays	Code de l'institution utilisatrice de l'arme		Numéro de série
	CI	Com Terre	FT	1217812335
		Com Air	FA	
		Com Mer	FM	
		Police	PN	
		Gendarmerie	GN	
		Douanes	DN	
		Eaux et Forêts	EF	
		Société privée de sécurité	SP	

@Modèle de codification

3.4.2 Rappels des enjeux du marquage

Le marquage permet de réduire les risques de détournement d'armes, d'assurer un meilleur contrôle des flux et d'améliorer le traçage des armes.

Il permet de réduire donc les risque d'alimentation du circuit illicite par les stocks légaux.

3.4.3 Renforcement des capacités techniques et matériels

En vue d'assurer la mise en œuvre et d'accélérer le processus de marquage, la ComNat a initié un ensemble d'actions, à savoir :

- La sensibilisation de la haute hiérarchie des Forces armées ;
- L'acquisition de 3 kits complémentaires (machine +ordinateur +générateur) de marquage. Le nombre total de machines de marquage acquises et remises aux forces est de 5 ;
- L'élaboration et l'édition de 680 registres pour l'enregistrement et la gestion optimum des armes et munitions ;
- L'acquisition de 3 serveurs pour l'enregistrement des armes marquées ;
- La formation de 20 agents (Police : 06, Gendarmerie : 06, FRCI : 06, Douanes : 01, Eaux et Forêts : 01) sur le marquage ;
- Le financement des missions de marquage des armes à l'intérieur du pays.

3.4.4 Résultats des opérations de marquage

Conformément au plan de marquage et avec l'appui financier et matériel de la ComNat, les équipes formées au sein des différentes Forces ont procédé au marquage de plus de 12 000 armes.

Les opérations se poursuivent et vont s'intensifier et s'étendre aux Douanes et aux Eaux et Forêts au cours de l'année 2014.



Une arme marquée

3.5 Mise en place de base de données informatisées

Dans le but de renforcer le système de gestion des stocks d'armes et de munitions, la Comnat a entrepris un programme de mise en place d'une base de données informatisée au niveau de chaque corps.

A cet effet, trois (3) serveurs ont été acquis et installés respectivement à la Direction Générale de la Police, au Commandement supérieur de la gendarmerie et à la ComNat-ALPC.

Les serveurs installés à la Direction Générale de la Police et au Commandement supérieur de la gendarmerie vont servir à l'enregistrement des armes marquées et à leur gestion courante (mouvements, saisies et destruction d'armes obsolètes etc.).

Le serveur de la police a été connecté à 11 préfectures de police (Odienné, Korhogo, Man, Bouaké, Yamoussoukro, Daloa, Bondoukou, Abengourou, Aboisso, San-Pedro, Gagnoa) et à la Brigade anti-émeute d'Abidjan Yopougon.

Celui de la gendarmerie a été connecté à deux escadrons (Daloa et Bouaké). Les interconnections vont se poursuivre en 2014.

Vingt-sept (27) gestionnaires de la police issus des différents services ont été formés pour gérer les données.

Les gestionnaires de la Gendarmerie seront formés en 2014.

3.6 Destruction d'armes et munitions

Démarrée le 12 juillet 2012, à l'occasion de la journée internationale de la destruction des armes en présence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, la destruction des armes collectées, obsolètes et non marquées se poursuit sous la supervision de la ComNat-ALPC.

En 2013, la ComNat-ALPC a organisé une destruction publique d'armes à la place Figayo de Yopougon et supervisé des opérations de destruction à la découpe. Ces actions ont permis de détruire 5185 armes.

Ainsi, ont été détruits à ce jour:

- 6785 armes détruites
- 1526 Mines antipersonnel
- 6 336 Munitions non explosées
- 66,035 kg d'explosifs et munitions expirées/non fonctionnelles
- 12,933 kg de munitions expirées/non fonctionnelles.



Partenaires d'exécution : UNMAS/HALLO TRUST

Une Opération de destruction d'armes par découpage

IV. RENFORCEMENT DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE SUR LES ALPC

Dans le cadre de la mise en œuvre des instruments internationaux de contrôle des armes légères, notamment la convention de la CEDEAO, il est recommandé l'harmonisation des législations nationales.

A cet effet, avec l'appui financier de la GIZ et de la Fondation Friedrich Ebert, des consultants ont été recrutés pour l'exécution de deux actions majeures en 2012:

- la revue des textes règlementaires sur les ALPC ;
- l'élaboration d'une proposition d'avant-projet de loi relatif au contrôle des ALPC.

En 2013, la ComNat-ALPC a organisé un atelier de formation de la cellule défense et sécurité de l'Assemblée Nationale sur les instruments internationaux en matière d'ALPC et le projet d'avant-projet de Loi. Cet atelier a permis de renforcer les capacités des parlementaires afin d'harmoniser le cadre réglementaire à savoir :

- la Ratification de la convention de la CEDEAO sur les ALPC en février 2013 ;
- la Revue des textes règlementaires sur les ALPC
- l'Elaboration d'un projet de décret règlementant les armes.

V. RENFORCEMENT DES CAPACITES, DE LA COORDINATION ET DE LA COOPERATION

- Formation au Centre International Kofi Annan pour le Maintien de la Paix du chargé de contrôle des ALPC en novembre 2013 sur les modules de la sécurité aux frontières, la coopération régionale, la gestion de projet, la mobilisation de ressources, le contrôle des ALPC et de la Criminalité Transfrontalière Virtuelle et le Blanchiment d'Argent et le marquage des armes ;
- Participation aux réunions de négociation et à la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité sur le Commerce des Armes (TCA) en Ethiopie en Mars 2013 ;
- Participation aux négociations sur le TCA à New York ;
- Deux voyages d'études ont été réalisés avec l'appui financier de la GIZ en Allemagne (Juin 2013), au Nigéria (juillet 2013) ;
- Deux voyages d'études ont été réalisées avec l'appui du Japon à travers le PNUD au Burkina Faso et au Rwanda ;
- Organisation d'un atelier régional des Présidents des ComNat-ALPC de huit pays de la CEDEAO sur la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la prolifération des ALPC avec l'appui de la GIZ- Novembre 2013;
- Organisation d'un atelier régional des Présidents des ComNat-ALPC des 15 pays de la CEDEAO sur la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la prolifération des ALPC et la mise en place des textes statutaires du réseau des Présidents des ComNat-ALPC;

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La ComNat a mis en place la cellule recherche et développement pour répondre aux besoins suivants:

- Appuyer à la formulation et à la mise en œuvre des projets et programmes ;
- Réaliser des Etudes et analyses des projets ;
- Assister le senior management dans la Préparation des dossiers relatifs aux négociations et contacts avec les bailleurs de fonds dans le cadre des activités de mobilisation des fonds.
- Faire le Suivi évaluation de la mise en œuvre des programmes et activités;
- Concevoir les TDR et méthodologie des enquêtes ;
- Concevoir des outils de collecte des données ;
- Coordonner la réalisation d'études ou d'enquêtes ;
- Participer à des missions d'élaboration, d'identification et de suivi sur le terrain ;

Les activités suivantes ont été réalisées au cours de l'année 2013.

- Réalisation du canevas de cahier de charges des partenaires d'exécution dans la conduite des projets communautaire
- Mise en place d'une grille de sélection des projets
- La ComNat dispose d'outils de sélection basés sur des critères de choix objectifs
- Réalisation de l'étude sur les entreprises privées de sécurité avec l'appui financier du gouvernement australien à travers l'UNREC ;
- Les résultats de cette étude permettront de contrôler les armes détenues par ces acteurs non étatiques ;
- Etude sur les effets de la campagne de sensibilisation à Abidjan – Guiglo – Duekoué et Bangolo avec l'appui de la GIZ.
- Participation à la plateforme de mobilisation des ressources avec le PNUD ;
- Participation à la réunion de Frankfurt en vue de l'extension du projet GIZ.
- Elaboration de Plan de Travail Annuel
- Suivi des échéances
- Suivi des coûts
- Suivi des indicateurs de réalisation
- Rédaction des rapports périodiques

B. DIFFICULTES RENCONTREES

En dépit de sa détermination et de sa volonté d'accomplir sa mission de contrôle des ALPC, la ComNat-ALPC a été confrontée à quelques difficultés. Il s'agit notamment :

- Du retard dans la mise à disposition de la ComNat-ALPC des ressources financières pour l'exécution de ses activités ;
- De la crainte de poursuites judiciaires qui a éloigné certains déposants volontaires des sites de collecte ;
- De la méfiance intercommunautaire qui n'a pas facilité la réalisation des activités de collectes.

C. LEÇONS APPRISES

- L'implication des autorités locales, des leaders communautaires et de la société civile a facilité la mobilisation et la sensibilisation des populations cibles ;
- La synergie entre la ComNat-ALPC et les agences du système des Nations Unies (ONUCI, UNMAS et le PNUD), a favorisé une appropriation par la partie nationale, des standards et outils internationaux ;
- Le développement des outils et standards a facilité la mise en œuvre des activités en vue de leur pérennisation ;
- L'absence d'un cadre légale pour le dépôt volontaire des armes n'a pas permis la réalisation optimale des objectifs de collecte ;
- La cohésion sociale, à travers une communication efficiente impliquant tous les acteurs, est un élément déterminant pour le succès des opérations de collecte et des activités en matière de sécurité communautaire ;
- L'implication des acteurs de la sécurité (Police, Gendarmerie, FRCI, Eaux et Forêts, Douanes) a été un atout majeur dans la mise en œuvre des activités ;
- L'implication des missions permanentes de New York et de Genève dans les activités a été d'un effet catalytique rassurant à la mobilisation des ressources.
- La mise en place des CCS et CLS a favorisé en grande partie l'émergence de nouveaux acteurs (H/F) acquis aux idéaux de la paix
- Le démarrage des activités de réduction de la violence armée communautaire (Microprojet de réponse et d'incitation aux collectes volontaires), ont permis d'accélérer les actions de collectes ;

D. PERSPECTIVES

Au cours de l'exercice 2014, la ComNat-ALPC va intensifier ses activités dans les domaines suivants :

- Poursuite du renforcement des capacités du Staff du programme ;
- Mise en œuvre effective de la stratégie de communication harmonisée avec les autres partenaires ; notamment celui, entre la COMNAT et l'ADDR ;
- Renforcement des programmes de sécurité communautaire ;
- Extension et opérationnalisation de l'Observatoire sur la Violence Armée (OVA) ;
- Intensification des opérations de collecte et de destruction des ALPC ;
- Appui au renforcement de la sécurité des sites de stockage et du dispositif de gestion des stocks d'armes et munitions (réhabilitation de sites, formations, développement d'outils de gestion des stocks etc.) ;
- Poursuite du programme de marquage des armes ;
- Poursuite du programme de mise en place des bases de données informatisées ;
- Renforcement du cadre législatif et initiation des actions de sensibilisation ;
- Renforcement de la coopération et des capacités des différents acteurs sur la problématique des ALPC ;
- Contribution au renforcement de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la prolifération des ALPC (sensibilisation des communautés aux frontières, mise en place de CLS, Formation des agents chargés de l'application de la loi, renforcement matériel etc.) ;
- Renforcement des actions dans la mobilisation des ressources ;
- Appui à l'Etude sur le phénomène des « dozos »
- Réalisation d'une étude sur la fabrication artisanale des armes ;
- Mise en place d'une base de données des armes détenues par les civils

CONCLUSION

Les enjeux et les défis liés au contrôle des ALPC requièrent une mobilisation et une synergie d'action permanente de la part de tous les acteurs, en tenant compte des exigences du terrain. La ComNat-ALPC compte sur l'appui de tous pour les relever.

Toutes ces activités ont été réalisées avec l'appui technique et financier des partenaires dont la ComNat tient à remercier. Il s'agit notamment du Japon, de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Australie, de l'ONUCI, de la CEDEAO, du PNUD, de la GIZ, de l'UNMAS, de l'UNREC, du RECSA, du projet EU/UA, du Centre Koffi Annan et du RASALAO-CI.